



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46  
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L.2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la commune.

### **I. Le cadre général du budget.**

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 du service Eau et Assainissement a été voté le 15 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de ce service. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui, pour ce service, regroupe les travaux importants sur les réseaux ou sur les infrastructures. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

### **II. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du service.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux ventes d'eau et redevances d'assainissement.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 525 715.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de fournitures d'équipement, l'entretien des réseaux, les charges de personnel, les redevances reversées à l'Agence de l'Eau... .

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 525 715.00 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	229 129.00	Reprise d'excédent 2023	174 515.00
Charges de personnel	70 000.00	Produits du service	304 840.00
Reversement à l'Agence de l'Eau	35 000.00	FCTVA	832.00
Autres charges de gestion courante	5 000.00	Produits exceptionnels	158.00
Intérêts des emprunts	3 521.00		
Charges exceptionnelles	5 000.00		
Dotations aux provisions	2 000.00		
Opérations d'ordre	176 065.00	Opérations d'ordre	45 370.00
<b>TOTAL</b>	<b>525 715.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>525 715.00</b>

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Pour notre commune :

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions d'équipement, d'études et des travaux sur des structures existantes (station d'épuration) ou des structures en cours de création. Cette année 2024, une opération d'envergure sera réalisée : le raccordement des réseaux Eaux Usées de Cruzy sur la station d'épuration de Quarante. Afin d'assurer la sécurisation de la commune en eau potable, un forage de reconnaissance va également se concrétiser.

Les recettes d'investissement regroupent les dotations (FCTVA), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets en cours, les opérations d'ordre liées aux amortissements en cours et l'emprunt.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Opération d'équipement : raccordement à la STEU de Quarante	1 250 000.00	Reprise d'excédent 2023	292 839.00
Réalisation d'un forage de reconnaissance	320 000.00	Emprunt	200 000.00
Travaux sur réseaux et achat matériel spécifique	49 066.00	Subventions	995 446.00
Capital de la dette	7 574.00	FCTVA	7 660.00
Opérations d'ordre	45 370.00	Opérations d'ordre	176 065.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 672 010.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 672 010.00</b>

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Raccordement des réseaux Eaux Usées de la commune à la station d'épuration de Quarante.
- Sécurisation de notre ressource en eau avec la réalisation d'un forage de reconnaissance.

#### IV. Les données synthétiques du budget 2024

a) Tableau récapitulatif

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	525 715.00	525 715.00
Investissement	1 672 010.00	1 672 010.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 197 725.00</b>	<b>2 197 725.00</b>

Fait à CRUZY, le 15 avril 2024

Rémy AFFRE,  
Maire de CRUZY



